

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA  
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER  
CANTON DE LONS SUD

Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

### **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2015**

Présents : DUBOIS F, GRICOURT P, JAILLET J, MEGARD J, NOUVELOT C, PETITJEAN B, PICARD M, ROBIN M, SAFFREY C, QOCHIH Z, WOLFF JC.

Absents excusés : CROISSANT A, CHAMBARD F (pouvoir DUBOIS F), MARTINEZ H (pouvoir GRICOURT Ph), PASCOA J (pouvoir NOUVELOT C).

Mme DUBOIS F a été nommée secrétaire de séance.

---

#### *Ouverture de la séance à 20h00*

Monsieur le Maire fait la lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 10 décembre 2014.

Adoption à 13 voix pour et une abstention (Mme QOCHIH s'est abstenue car n'est pas d'accord sur le compte-rendu final et la non prise en compte de ses remarques).

Une réflexion est menée avec le conseil municipal concernant la rédaction des comptes-rendus de séance et il est donc convenu que celui-ci sera plus détaillé à la demande des conseillers (noms et raison des votes) lorsque les débats porteront sur des projets importants.

Monsieur le Maire demande l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Subvention voyage scolaire : ajout accordé à l'unanimité.
- Prêt salle des fêtes pour association Nouveaux pas pour Lucia

---

#### Subvention voyage scolaire :

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de la part de l'Ecole Richebourg concernant un voyage à Quiberon auquel participera 1 enfant de Chilly le Vignoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de subventionner ce voyage, à hauteur de 15% (délibération du 10 décembre 2014), soit une subvention de 81€.

Prêt de la salle des fêtes pour l'association Nouveaux pas pour Lucia : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de prêt de la salle des fêtes pour un weekend d'avril 2015, comme il avait été fait en 2014. Ce prêt permettrait à l'association d'organiser une soirée dansante et de récupérer des fonds.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'apporter son soutien à cette association en leur prêtant la salle des fêtes.

Autorisation des cérémonies de mariage petite salle : Monsieur le Maire fait part du souhait de diverses personnes pour que l'on procède à leur mariage dans la petite salle à côté de la bibliothèque. Suite à divers échanges avec le Procureur de la République, le conseil municipal doit autoriser les mariages dans ce nouveau lieu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser les mariages dans cette salle.

ONF : Madame la 3<sup>ème</sup> adjointe informe le conseil municipal du coût de l'entretien de la régénération végétale et demande au conseil sa validation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'autoriser cette dépense de 383.333€ qui est essentielle pour la bonne tenue de nos forêts.

Refonte complète du tableau unique métré de voirie : Madame la 3<sup>ème</sup> adjointe informe qu'il est nécessaire de délibérer sur la refonte des voies communales dont le métrage a été effectué avec la commission voirie en août 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'autoriser la refonte de ce tableau pour envoi à la Préfecture.

Convention pour télétransmission des actes au contrôle de légalité : afin de procéder à la dématérialisation de la plupart des actes (arrêtés, délibérations et prochainement budget), il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer la convention relative à cette mise en place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer cette convention dans le but de la dématérialisation des actes.

Location de la petite salle à côté de la bibliothèque pour séminaires ou associations extérieures : Lors du Conseil Municipal du 10 décembre 2014 il avait été décidé de ne pas proposer cette salle à la location des particuliers. Toutefois, il semble opportun de la proposer aux associations qui le souhaitent.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de louer à titre gratuit cette salle pour les associations de Chilly le Vignoble. Pour les associations extérieures, il sera demandé un coût de 50€ par demi-journée ou par soirée, et 80€ pour une journée.

Un règlement sera prochainement rédigé et proposé au conseil municipal.

Site internet de la mairie : Madame Caroline Saffrey, membre de la commission communication et Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe présentent aux conseillers le prestataire ainsi que la formule choisies lors des différentes réunions de travail de la commission.

De plus, elles proposent une architecture de site qui pourra être alimentée par chacun.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de choisir le prestataire Réseau des Communes et la formule « Initial » pour un coût de 205€ HT par an.

Le site sera donc débuté dans les semaines à venir et différents groupes de travail seront réunis afin de le mettre en place au plus vite.

Bilan financier de la rénovation de la petite salle : Monsieur le Maire présente le bilan de la salle de l'ancienne école qui est désormais entièrement rénovée. Celle-ci a eu un coût réel pour la commune de 11790€ sans compter le travail réalisé par les bénévoles (Mr Inglese, Mr et Mme Mégard) que l'on peut estimer à 3000€.

Bilan de la cérémonie des vœux : Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe fait part au conseil du bilan financier de la cérémonie des vœux. La somme des achats divers est de 669.13€, ce qui correspond pour un total de 200 personnes à 3.34€ par personne. Monsieur le Maire et les adjoints remercient les nombreux bénévoles qui ont participé à cette cérémonie et qui ont contribué à ce que celle-ci soit un succès.

Projet d'un nouveau concert : Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint présente différentes possibilités pour l'animation musicale de 2015 et précise les disponibilités des musiciens d'Ambronay dont le spectacle a été un réel succès.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler le concert baroque qui devrait avoir lieu fin juillet. Des précisions sur la date, le coût et l'organisation seront apportées ultérieurement.

Une réflexion sera également menée pour proposer d'autres activités culturelles au fil de l'année sur la commune, notamment pour les seniors.

Projet de nouveaux sentiers de randonnées : Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint informe le Conseil Municipal qu'une rencontre est prochainement prévue avec les élus de Frébuans afin de proposer un nouveau sentier de randonnée reliant Chilly à Frébuans.

Environnement : propositions de projets pour 2015

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe présente le compte rendu de la commission environnement du 28 janvier 2015 et les projets qui ont été prévus pour 2015.

Les principales actions sont les suivantes :

- Taille des arbres (site Madonne et lotissement des Têpes)
- Diagnostiquer (site des marronniers)
- Planter et aménager (nombreux lieux sur la commune)

- Créer des groupes de travail pour réfléchir à l'aménagement de certains sites comme le parking de l'Eglise, à la signalétique, mobilier urbain, verger collectif, concours "jardiner c'est gagner"...
- Sensibiliser et former (opérations compostage)
- Organiser atelier jus de pommes

Les dates et organisations de ces différentes actions seront communiquées aux habitants par affichage et lettre d'information.

Urbanisme : Décision favorable en faveur de Mme Quenot (DP 03914615K0001) pour la pose de fenêtre de toit.

Demande de permis de construire déposée le 05 janvier 2015 (PC 03914615K0001) par Mme JOBARD Isabelle pour la création d'une extension.

Informations diverses :

Monsieur le Maire informe de plusieurs événements :

-réunion sur la prévention des cambriolages le mercredi 04 février à 18h en collaboration avec la gendarmerie.

-après-midi Mémoire(s) et Résistance(s) dimanche 08 février à la salle des fêtes de Chilly, organisée à l'occasion de l'anniversaire du départ de la famille Aubrac du village le 8 février 1944 par l'ANACR.

Clôture de la séance à 22H15

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le jeudi 5 mars à 20H00**

CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 10/02/2014

Le Maire

Philippe GRICOURT

